

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE  
CABANNES**

**Séance du 26 Juin 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 27**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt quatre**

**Et le vingt-six-juin**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Date de la convocation :**

19/06/2024

Présents

J. HAAS FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT  
P. PORTE – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT  
J. CHUECOS – F. CHEILAN – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – A. VASAI  
C. UHL – P. CASTEAU

**Objet de la délibération 41-2024**

**Mandat de gestion locative  
local à usage de bureaux ou  
de prestataires de services  
sis Route de Saint-Andiol**

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ  
N. LIGNY à M. AUGIER  
S. ALVOET à M. NOEL-GAMET  
S. REBUFFAT à S. LUCZAK  
A. RATTIER à J.L. CLOEZ  
V. LEVEQUE à H. JAUBERT

Absent(s)

*Hugo JAUBERT a été nommé secrétaire de séance*

Rapporteur : Hugo JAUBERT

L'ensemble immobilier sis route de Saint-Andiol, a été récemment réhabilité par la commune.

Ce local d'environ 92 m2 a vocation à être loué pour un usage de bureaux ou prestataires de services. Il est proposé d'en confier la gestion locative à l'agence LAFORET de Cabannes, pour assurer les différentes prestations incombant au bailleur et afin de pallier toutes difficultés liées à la location de biens (recherche de locataires, état des lieux, retard de paiement, loyers impayés ...).

La rémunération mensuelle versée à l'agence LAFORET est fixée à 7.5 % TTC de la totalité des sommes encaissées (loyer, charges, indemnités d'assurance, dépôt de garantie..) par le mandataire pour le compte de la commune.

## DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**  
**Entendu** l'exposé du rapporteur,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Et après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article I : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec l'agence LAFORET Cabannes, exploitée par la Société Internet Coaching Immobilier, pour le local sis Route de Saint-Andiol et pour une durée d'un an extensible jusqu'à dix ans.

**Article II : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### VOTE

**Pour :** G. MOURGUES - J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER  
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - M. DUMAS  
S. AELVOET - R. BENEJEAN - S. LEBELLE - J. DELCOURT - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN  
A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,  
Hugo JAUBERT

